

Composition des Commissions de réorientation

Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2023-100 du Conseil d'Administration de l'Université de Tours du 20 novembre 2023 sur la procédure de réorientation en fin de premier semestre ;
- VU** les propositions du Directeur de l'IAE Tours Val de Loire ;

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions de réorientation

Les demandes de réorientation en fin de premier semestre pour les étudiants de 1^{ère} de licence pour l'année universitaire 2024-2025 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION GESTION

Parcours Sciences de gestion

Licence 1ère année

Président :	DAVID Mickael
Membres :	CARE Arthur DESMURS Anna VAZIRI Tannaz

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 8 octobre 2024

Le Président de l'Université

A. Giacometti



Arnaud GIACOMETTI